

Caubon Saint Sauveur News

La lettre d'information des Caubonnais

Août 2018
n°12



Edito **Du nouveau pour Caubon Saint Sauveur**

En janvier et février, le film réalisé par la société de Véronique REYNIER ; Arc en ciel - Drone and Tech sur notre village a été diffusé. Tous sont unanimes, ce film nous apprend plein de choses sur l'histoire, les anecdotes et l'actualité de notre commune.

Pour le visionner, rendez-vous sur notre nouveau site web officiel de la commune mis en place cette année par Hubert à l'adresse suivante :

www.caubonstsauveur.fr.

Ce nouveau site, en plusieurs langues, vous permet d'accéder à de nombreux services et informations continues.



Retour sur **La fête de Juin**

Cette année, une météo clémente nous a permis de passer deux magnifiques soirées dans une ambiance très festive. Mickael Vigneau pour l'animation du vendredi soir avec l'interprétation des nombreux morceaux de son CD.



Les préparatifs allaient bon train, la corvée d'épluchage !, l'embrochage des jambons, l'installation de la buvette, tout est prêt : le mors au dent ☺.



Apparemment les moules étaient bonnes !

Un grand merci au comité des fêtes pour cette animation et encore bon anniversaire à Lesley qui a fêté ses ... printemps le dimanche.



Compte-rendu Des conseils municipaux

Du 29 janvier, 26 février, 26 mars, 12 avril, 11 juin et du 8 août 2018

Actions ou décisions prises par le conseil municipal :

- ☞ Adhésion à la nouvelle convention du Centre De Gestion (CDG) de la fonction publique dénommée « Convention Accompagnement numérique » qui remplace les 3 conventions qui liaient la commune à cet organisme.
- ☞ La commune participera à hauteur de 10 euros par mois pour la protection complémentaire prévoyance des agents.
- ☞ Les statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval ont été approuvés.
- ☞ Jean Christophe DUCCESHI et Christophe FABRE ont été réélus respectivement délégué titulaire et délégué suppléant au Syndicat Mixte du Dropt Aval.
- ☞ Il a été décidé de demander au Syndicat d'Electrification un autre devis intégrant le solaire photovoltaïque.
- ☞ Les élus ont décidé de mobiliser 6 500 euros de l'enveloppe « fonds de concours » attribuée par Val de Garonne Agglomération au profit de la commune de Castelnaud sur Gupie pour son projet de regroupement pédagogique des écoles.,
- ☞ Jean-Christophe Ducceschi est le délégué du Syndicat mixte Trec, Gupie et Médier.
- ☞ Le Conseil Municipal réitère les mêmes subventions aux diverses sociétés et associations pour un total de 2000 euros.
 - Union Sportive Sainte Colombe-Duras-Lévignac 100 euros
 - Association aide à domicile de Lévignac 200 euros
 - Adapt Virazeil 100 euros
 - Comité des fêtes 1000 euros
 - Société de chasse Saint Hubert de Caubon Saint Sauveur ... 600 euros
- ☞ Les taux des taxes directes locales ont été maintenus :
 - Taxe d'habitation à 8,93
 - Taxe foncière bâti à 12,68
 - Taxe foncière non bâti à 52,91
- ☞ Le compte de gestion 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents
- ☞ Le compte administratif 2017 de la commune a été voté et arrêté comme suit :
 - Dépenses de fonctionnement 118 198,79 euros
 - Recettes de fonctionnement 398 669,71 euros
 - Dépenses d'Investissement 78 044,08 euros
 - Recettes d'Investissement 224 880,35
 - ❖ Excédent au 31 Décembre 2017 = 427 307,19 euros
 - ❖ Affectation du résultat de fonctionnement 2017 de 280 470,92 euros reste à la section de fonctionnement.
- ☞ Le budget primitif 2018 de la commune a été voté
 - Dépenses et Recettes de fonctionnement 430 046 €
 - Dépenses et Recettes d'investissement 289 938 €
- ☞ Le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé sur le devis pour l'isolation thermique du logement communal, il préfère en rediscuter dans quelque mois.
- ☞ Le conseil municipal envisage :
 - ☞ la réalisation de la mise en conformité de la salle des fêtes,
 - ☞ des travaux de transfert de la cuisine dans l'ancienne salle de réunion.
 - ☞ la construction d'une halle couverte,pour réaliser des avant-projets, Mme Léa Bonetti, architecte à Tonneins et M. Novac ont été retenus.

Connaissez-vous Un Pastelliste ?

Un pastelliste est un artiste qui réalise des œuvres au pastel. Il utilise une technique s'apparentant à la fois au dessin et à la peinture à l'aide de bâtonnets de couleur appelés Pastels.

Ces pastels constitués de pigments, d'une charge et d'un liant peuvent être dits secs (tendres ou durs) ou gras (à l'huile ou à la cire).



Le pastelliste peut à la fois utiliser des couleurs pures par application simple des bâtonnets de pastels ou par mélange de couleurs par superposition et fusion de différentes couleurs.

Vous connaissez La Tour, Degas, Toulouse-Lautrec ou Delacroix qui ont créé des œuvres avec le pastel. Léonard de Vinci au 15^{ème} siècle utilisait cette technique qui a été mise au point à la renaissance en France et en Italie pour rehausser les dessins exécutés à la pierre noire, à la craie ou à la sanguine.

Nous avons la chance d'avoir un maître pastelliste à Caubon au lieu-dit La Boulie : Monique MARCHAND



Monique MARCHAND née près de Paris, d'origine slave, a suivi différentes formations artistiques à Paris et à Versailles. Elle voulait devenir modéliste. Mais elle se définit avant tout comme « un peintre de la nature ». Depuis 25 ans à Caubon elle a remporté de nombreux prix d'importance.

Un très grand nombre de ses œuvres se trouvent en Hollande et aux Etats-Unis. Sociétaire de nombreux Salons et Fédérations (dont le Salon des Artistes Français, les Beaux-arts du Périgord et la Société des Pastellistes de France) qui la nomme « Maître Pastelliste en 2003 »

On connaît surtout ses bouquets de fleurs, ses natures mortes et paysages.



Monique MARCHAND nous a quitté le 3 juin et a légué à notre commune les tableaux ci-dessous. Ces tableaux seront exposés à la mairie.

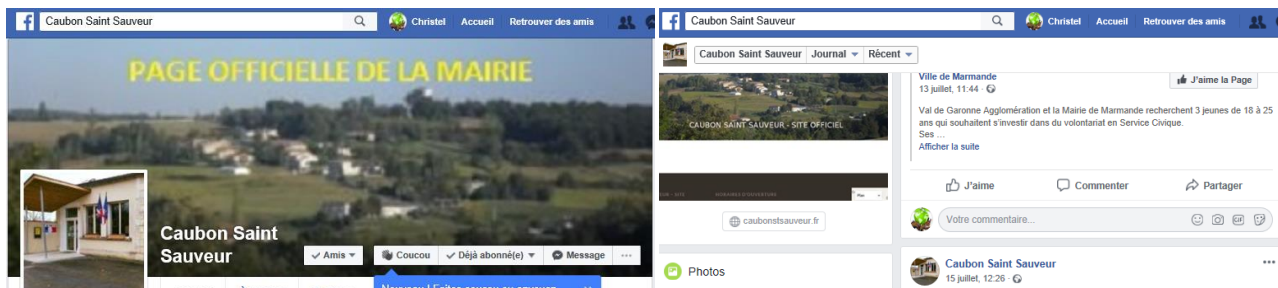


Savoir **Vivre ensemble**

Tout le monde est sensible aux nuisances sonores. Aussi pour le bien-être de chacun et conformément à l'arrêté préfectoral du Lot et Garonne, les travaux de bricolage bruyants, de jardinage (tondeuse, débroussailleuse) susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage le dimanche ne doivent pas commencer avant 10h du matin et 8h30 les autres jours de la semaine et se terminer à 12h le dimanche et 20h les autres jours.

La Mairie sur **Facebook**

En plus de notre site web, La mairie est sur Facebook. Vous pouvez devenir « amis » et « liker » les publications.



Le bilan du **Recensement**

Nous avons sur la commune :

- ✓ 132 logements d'habitation.
- ✓ 256 personnes recensées

avec un taux de collecte réalisée sur internet de 56%.

Merci à Huguette BORIE pour le travail effectué.



Au revoir **Marie-France POUGET**



Ses grands parents, Emilienne & Joseph LANDREAU, agriculteurs des Deux Sèvres avaient acheté la propriété au lieudit « A Ganuchau » à Caubon en 1929, ses parents, Marie-Josèphe & Norbert ROBIN ont repris la suite, où en 1946, naquit Marie-France. Marie-France a usé ses fonds de culotte sur les bancs d'école de Caubon. En 1969, elle se marie avec Noël POUGET. De cette union sont nés Nathalie, Patrice et Véronique. Marie-France a d'abord été enseignante à la maison familiale de Miramont avant de se vouer à sa famille, enfants et parents. Femme de cœur et très active, elle était secrétaire du club de basket de Lé vignac, membre actif du CCAS, du comité des fêtes et de la paroisse de Caubon Saint Sauveur. Cuisinière hors pair, fille, maman et mamie de 4 petits enfants, toujours dans le souci du bien être de chacun des siens.

Depuis 7 ans, elle s'est battue contre 3 différents cancers, remportant les 2 premières batailles mais hélas pas la dernière, elle nous a quitté le 24 mars dernier en ayant eu le soin d'avoir préparé des conserves pour sa petite tribu pour les 3 ans à venir.

Bienvenue à :

Caubon Saint Sauveur

Geoffrey LE GALL au lieudit Jacques Pon

Perrine O CONNOR au bourg

Maxime GOUALCH à Saint Sauveur Ouest

Karine FRAYSSINEDE et **Christophe LEMAITRE** au Bourg

Tiffanie GELAS et **Tanguy DALL'ANTONIO** à Saint Sauveur Ouest

Naissance de :



Louis DAL BELLO, le 26 Avril

Laurine LATRILLE, le 12 juin

Regrettons le départ de :

Marie-France POUGET, le 24 mars
Monique MARCHAND, le 3 juin